

Le CPE est mort !

Après deux mois de mobilisations, le gouvernement a été obligé de reculer. Le CPE, contrat de travail qui généralisait la précarité chez les jeunes, est aujourd'hui enterré. C'est une victoire du mouvement social qui a été capable de se mobiliser dans la durée et dans l'unité. Face à l'intransigeance du gouvernement, les salariés, avec leurs organisations syndicales, et les jeunes ont su faire preuve de la ténacité nécessaire. Alors que le gouvernement était passé en force par un vote à l'Assemblée nationale, la mobilisation de la jeunesse et des salariés l'a obligé à se dédire. Il s'agit donc d'une victoire pour tous ceux qui refusent la mise en place des politiques néolibérales.

Pour remplacer le CPE, le Premier ministre a annoncé des mesures en faveur de l'insertion des jeunes les plus en difficulté. Au-delà même que ces mesures n'ont pas été discutées avec les organisations syndicales, leur champ d'application est ambigu et demandera à être précisé. De plus, il faudra être vigilant pour que, lors du débat parlementaire, ce qui a été expulsé par la porte ne revienne pas par la fenêtre. Enfin, le CNE et la loi sur « l'égalité des chances » qui contient des dispositions régressives comme l'apprentissage à 14 ans, le travail de nuit à partir de 15 ans et la suppression des allocations familiales, ne sont pas supprimés. C'est dire que la mobilisation sociale reste toujours nécessaire.

Au-delà, le Premier ministre a annoncé un débat et une concertation sur « la sécurisation des parcours professionnels, la précarité, l'insertion des jeunes dans l'emploi ». L'Union syndicale Solidaires prendra toute sa place dans ces discussions et fera des propositions sur ces sujets. L'action et l'unité ont permis d'engranger un premier résultat. L'Union syndicale Solidaires préconise la poursuite de cette démarche à tous les niveaux afin d'imposer notamment une politique de l'emploi dynamique, liant formation, qualification et sécurité professionnelle.

Le 10 avril 2006